

Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) s'est tenu ce vendredi 29 mars à 19h, salle Gérard Philipe à Villers-Cotterêts.

Parmi les sujets évoqués : la reconduction de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, la présentation du budget de la collectivité et le vote des différents taux de 2024 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe Foncière sur le Bâti et le Non Bâti et la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Renouvellement de la Convention entre la CCRV et la CCI de l'Aisne

Dans le cadre de son schéma de développement économique, la CCRV a signé une convention de partenariat avec la CCI de l'Aisne en avril 2019. Chaque année, la collectivité travaille au renouvellement de cette convention en réalisant le bilan de l'année écoulée, en définissant les nouvelles priorités, s'il y en a, et les actions associées. La convention 2023 se terminant au 31 mars 2024, elle a été remise à l'ordre du jour du Conseil de vendredi.

Bilan prévisionnel de 2023

Au 31 décembre 2023, environ 70 entreprises ont été contactées pour un temps de travail total estimé à 120 heures réparties de la manière suivante :

- 40 heures pour l'axe transmission/reprise
- 68 heures pour l'axe appui au développement et à la compétitivité.
- 11 heures pour l'axe numérique, hors ateliers.

Pour les ateliers numériques, 4 sessions ont été réalisées

- 2 sessions : « *Comment optimiser sa fiche entreprise Google Business Profile* »
- 1 session : « *Cybersécurité et entreprises : quelles sont les menaces ? Comment s'en protéger ?* »
- 1 session : « *Maîtriser votre communication et votre visibilité sur internet* »

Au total ce sont près de 30 entreprises qui ont pu bénéficier de ces ateliers.

Priorités identifiées pour la convention 2024

Les priorités restent inchangées pour 2024 et sont, pour rappel, les suivantes :

- Appuyer le développement et la compétitivité des entreprises en place (visites et prise de contact)
- Favoriser la transition des entreprises du territoire (préparation à la transmission, recherche de repreneur potentiel)
- Développer les pratiques et usages du numérique (aider les entreprises dans leur transition numérique)

Sur ce dernier axe, de nouvelles thématiques d'ateliers numériques ont été identifiées pour répondre à la demande des entreprises :

- Comment créer des vidéos sur les réseaux sociaux ?
- Logiciel CANVA : maîtriser les bases de l'outil et de la création graphique
- Comment optimiser sa fiche entreprise Google Business Profile ?

Le coût annuel pour la CCRV est de 17 400 € TTC maximum. Grâce à la prise en charge de la Communauté de Communes, ces prestations restent gratuites pour les entreprises du territoire.

Le Conseil Communautaire a donc adopté à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la CCI de l'Aisne.

Finances

Le budget de la CCRV a été présenté par Gilles DAVALAN, vice-président en charge des finances et a été adopté à l'unanimité.

Quelques chiffres à retenir :

- Ce budget est réparti en **22 millions en fonctionnement** et **12 millions en investissement**.
- Les priorités du budget 2024 de la CCRV concernent :
 - ✓ **Le logement** avec le déploiement du Plan Local de l'Habitat (PLH) : 140 036 €
 - ✓ **L'aménagement du territoire** comprenant
 - fin des travaux de la voie verte Mercin-et-Vaux/Montigny-Lengrain pour 1.2 million ;
 - et l'étude de faisabilité de la voie verte La Ferté-Milon/Villers-Cotterêts/Palesne pour 168 659 €
 - ✓ **La voirie intercommunale** (réfection de certaines voies) : 700 140 €
 - ✓ **Le développement économique** avec
 - la réhabilitation et remise en état des bassins d'eau pluviale des zones d'activités : 500 000€ ;
 - les travaux d'éclairage public (LED) des zones d'activités (Saint-Anne, Chênois, Queue d'Oigny, les Verriers et Pontarcher) : 126 000 €
 - ✓ **La santé** comprenant les travaux d'extension et de réhabilitation de la Maison de santé pluriprofessionnelle de Villers-Cotterêts (maîtrise d'œuvre incluse) : 1.77 millions
 - ✓ **L'assainissement collectif** : 6 millions
 - ✓ **Les déchèteries** (achats de bacs et bennes) : 164 933 €

Vote des taux des diverses taxes

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité le maintien du taux de la TEOM en 2024, soit 13%. Il sera appliqué sur la taxe foncière 2024 des habitants.

Pour les particuliers, la facturation de la tarification Eco-responsable s'effectuera sur la taxe foncière de 2025 en fonction du nombre de levées réalisées en 2024.

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité le maintien, pour la 7^e année consécutive du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, soit 21.10%.

Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et le Non Bâti (TFNB)

Tout comme la CFE, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité le maintien, pour la 7^e année consécutive, des taux de la TFB et de la TFNB qui restent respectivement à 1.24% et 5.34%.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

La taxe d'habitation est toujours en vigueur pour les résidences secondaires, le Conseil communautaire a donc voté à l'unanimité le maintien de ce taux en 2024, à savoir 7,81%.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 537 km²
- 54 communes
- 28 978 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy-Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.



9 rue Marx Dormoy - BP 133
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX
Tél. 03 23 96 13 01
www.cc-retz-en-valois.fr

Service Communication

Marlène Rollet, Responsable • m.rollet@retzenvalois.fr • 03 23 96 60 17
Emilie Hanat, Chargée de Communication • e.hanat@retzenvalois.fr • 03 23 96 61 38
Sébastien Carrier, Assistant Communication • s.carrier@retzenvalois.fr • 03 23 96 79 67